



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions des invalides

Question écrite n° 50684

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le fait que l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre a adopté une motion ainsi rédigée : « Le bureau national de l'UFAC insiste pour qu'une véritable concertation soit engagée sans délai par le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur tous les problèmes qui demeurent en suspens, sur la base des résolutions votées par la dernière assemblée générale. L'UFAC exige notamment qu'il soit mis fin aux injustices frappant les pensions militaires d'invalidité des plus grands mutilés ce qui implique l'abrogation immédiate de l'article L. 114 bis du code des pensions à l'origine d'une discrimination intolérable entre anciens et nouveaux pensionnés ». Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les suites qu'il envisage de donner à cette motion.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50684

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1838